

MOUVEMENT RAE LIEN INTERNATIONAL



Siège international

Association sans but lucratif

Visitez nous sur www.rael.org

Case postale 225
1211 Genève 8
Switzerland

Contribution du Mouvement Raëlien International Séance de travail 11 du 1er Octobre 2012: Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance

Monsieur le président, mesdames messieurs,

Nous nous adressons à votre intelligence et votre conscience, dans le partage de nos épreuves communes en tant qu'êtres humains vivant sur notre belle planète Terre.

Notre contribution à l'OSCE va dans le sens d'une réflexion sur le respect des standards de l'OSCE par les états membres et les ONG qui s'y expriment.

Afin que l'OSCE puisse poursuivre sa mission en matière de respect de la liberté de religion et de conscience, nous proposons que soient élargies les règles de l'OSCE afin que les organisations qui interviennent de quelque façon que ce soit à l'OSCE soumettent leurs écrits religieux, philosophiques et politiques à un comité de lecture vérifiant que ces écrits respectent parfaitement les Droits de l'Homme.

Dans le cas contraire l'OSCE pourrait proposer ou demander à ces organisations de modifier leurs écrits.

Un comité de lecture pourrait à cet effet s'appuyer sur le travail effectué par des ordinateurs (recherche par mots-clefs et autres méthodes informatiques).

Ainsi, les passages de ces écrits religieux, philosophiques et politiques ne respectant pas les Droits de l'Homme devraient être supprimés et de nouveaux écrits devraient être rédigés.

À défaut, les ONG en question ne seraient pas habilités à s'exprimer dans le cadre de l'OSCE.

L'OSCE pourrait ainsi démontrer sa véritable volonté d'être un acteur majeur pour un changement positif afin que cessent les injustices & violations des Droits de l'Homme en Europe en matière de liberté d'expression et de conscience.

Parallèlement, l'OSCE pourrait soumettre cette proposition à l'ONU afin que cette pratique de vérification des écrits religieux, philosophiques et politiques examinés à la lumière des Droits de l'Homme soit aussi soumise aux ONG de l'ensemble des pays signataires de la Charte Universelle des Droits de l'Homme afin de promouvoir la non-violence dans le monde.

Voici en exemples quelques cas précis :

- Comment peut on avoir un statut d'organisation non gouvernementale et en même temps être financée à 100 % par le gouvernement Français, comme c'est le cas pour la FECRIS ?
(Source : <http://www.coordiap.com/enq-6270-fecris-cmm-unadfi-premier-ministre.htm>)

- Comment peut on avoir un statut d'association d'utilité publique - comme l'UNADFI - en étant financé à 97 % par l'état Français ?
(Source : <http://www.coordiap.com/enq-6270-fecris-cmm-unadfi-premier-ministre.htm>)

- Comment l'état Français peut subventionner une Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) étant ainsi en infraction par rapport aux principes démocratiques de la séparation des pouvoirs ou encore du principe "juge et partie", puisque la MIVILUDES organise des formations de magistrats en matière de « dérives sectaires » ?

(Source : Lettre MIVILUDES septembre 2011

<http://www.miviludes.gouv.fr/la-miviludes/nos-partenaires/en-france>)



Les Droits de l'Homme ont été créés pour protéger les minorités, afin de leur permettre d'avoir la parole, car la majorité n'a pas besoin d'être protégée en ce sens, elle a déjà la parole.

A force de vouloir restreindre les minorités religieuses, un jour les libertés individuelles seront en danger:

Il n'est de projet irréalisable au sein de l'OSCE et nous avons confiance en votre capacité de vous dépasser afin d'œuvrer pour le bien de tous.

En cela nous nous inspirons de Martin Luther King qui disait :

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

Nos recommandations sont toujours les suivantes:

L'arrêt du financement français des mouvements anti-sectes, par les contribuables.

La dissolution de la MIVILUDE et du CIAOSN.

La suppression de l'arsenal législatif antisecte dont la loi about picard.

L'interdiction de l'usage des termes « sectes » et « sectaires » dans tous les nouveaux documents officiels et administratifs, pour être remplacés par des locutions non ambiguës.

L'arrêt de la formation spécifique de tout fonctionnaire (magistrat, policier, gendarme, enseignant, éducateur etc.) pour lutter contre les prétendues sectes.

Merci de votre attention monsieur le président.

L'organigramme joint est basé sur les sources :

<http://www.coordiap.com/Document/sectes-les-chiffres.pdf>

<http://www.coordiap.com/Document/brochure-unadfi-caplc-2011.pdf>

MOUVEMENT RAE LIEN INTERNATIONAL



Siège international

Association sans but lucratif

Visitez nous sur www.rael.org

Case postale 225
1211 Genève 8
Switzerland

Budget annuel total payé avec l'argent de vos impôts United Movements Control Report : 1,5 millions d'euros

